



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2026

PROVINCE DE QUÉBEC MRC D'ARGENTEUIL MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Mille-Isles, tenue le 14 janvier 2026 à 19 h 00, à la place régulière des séances, sous la présidence de monsieur Yvon Arnold, maire suppléant.

Les membres du conseil présents sont :

monsieur le conseiller Yvon Arnold, monsieur le conseiller Francis Léger, madame la conseillère Diane Bélair, monsieur le conseiller Stéphane Goulet, madame la conseillère Julie Léveillé, madame la conseillère Dawn Charles.

Les membres du conseil absents sont :
Monsieur le maire Howard Sauvé.

Monsieur Gabriel Therrien, directeur général et greffier-trésorier, est présent et agit comme secrétaire de la séance.

Ouverture de la séance

Le maire déclare la présente séance ouverte et demande la tenue d'une période de réflexion.

Période de questions portant sur l'ordre du jour

Le public s'adresse au président de l'assemblée et pose des questions sur les sujets à l'ordre du jour seulement.

2026-01-001

1. *Lecture et adoption de l'ordre du jour*

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Stéphane Goulet

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2026 À 19 H 00

OUVERTURE DE LA SESSION PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR

1. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
2. **Adoption des procès-verbaux**
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2025
 - 2.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 décembre 2025
3. **Approbation des comptes**
4. **États financiers**
 - 4.1 États financiers se terminant le 31 décembre 2025
5. **Correspondance**
6. **Compte-rendu des comités**
7. **Dépôt de rapports**
 - 7.1 Dépôt du rapport mensuel du Service de l'urbanisme et environnement
 - 7.2 Dépôt du rapport mensuel de l'application du règlement



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2026

- concernant le contrôle des animaux
- 7.3 Dépôt du rapport mensuel du Service de sécurité incendie
- 8. Affaires diverses**
- 8.1 Avis de motion concernant le Règlement RM 460-2025 concernant la sécurité, la paix et le bon ordre
- 8.2 Dépôt du projet de Règlement numéro RM 460-2025 concernant la sécurité, la paix et le bon ordre
- 8.3 Avis de motion concernant le Règlement numéro 2026-01 modifiant le Règlement numéro 2018-02 relatif au traitement des élus municipaux
- 8.4 Dépôt du projet de Règlement numéro 2026-01 modifiant le Règlement numéro 2018-02 relatif au traitement des élus municipaux
- 8.5 Dossier PIIA-2025-61: Modification au projet de construction d'une habitation sur le lot 6 466 228 du cadastre du Québec, en bordure du chemin de Mille-Isles
- 8.6 Dossier PIIA-2025-62: Modification au projet de construction d'une habitation sur le lot 3 207 833 du cadastre du Québec, en bordure du chemin Tamaracouta
- 8.7 Remboursement de garantie financière: Dossier PIIA-2025-27
- 8.8 Ajustement au montant de la dépense autorisée au Règlement numéro 2024-02
- 8.9 Annulation de l'appel d'offres public numéro SSI202510-09 relatif à l'acquisition d'un camion incendie de type autopompe-citerne démonstrateur ou usagé
- 8.10 Appel d'offres public relatif à l'acquisition d'un camion incendie de type autopompe-citerne
- 8.11 Renouvellement du contrat d'assurance municipale avec le Fonds d'assurance des municipalités du Québec de la FQM
- 8.12 Vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales
- 8.13 Approbation de la lettre d'entente 2026-01 avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 5302
- 8.14 Modification aux heures d'ouverture du bureau municipal
- 8.15 Indexation du salaire du personnel du Service de sécurité incendie pour l'année 2026
- 8.16 Permission de voirie du ministère des Transports et de la Mobilité durable pour l'année 2026
- 9. Période de questions**
- 10. Levée de la séance**

ADOPTÉE.

2. Adoption des procès-verbaux

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2025

Considérant que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2025 a été remis aux élus au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance ;

Considérant que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

2026-01-002



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2026

D'APPROUVER ET D'ADOPTER, tel qu'il est rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2025.

ADOPTÉE.

2026-01-003

2.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 décembre 2025

Considérant que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 décembre 2025 a été remis aux élus au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance ;

Considérant que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Stéphane Goulet

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'APPROUVER et D'ADOPTER, tel qu'il est rédigé, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 décembre 2025.

ADOPTÉE.

2026-01-004

3. Approbation des comptes

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes et des dépenses incompressibles du mois de décembre 2025.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'ADOPTER les comptes énumérés dans la liste des comptes du mois de décembre 2025 totalisant **288 436,75 \$**, et d'en autoriser les paiements.

D'APPROUVER les paiements des dépenses incompressibles du mois de décembre 2025.

ADOPTÉE.

4. États financiers

4.1 États financiers se terminant le 31 décembre 2025

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil les états financiers (*non vérifiés*) pour la période se terminant le 31 décembre 2025.

5. Correspondance

Un résumé de la correspondance du mois de décembre 2025 a été remis à chacun des membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance. Le maire en fait la lecture au profit des gens présents dans la salle.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2026

6. Compte-rendu des comités

Les élus, responsables des comités, font état des récents développements de leur comité respectif et des prochaines activités.

Finances et administration (monsieur le conseiller Stéphane Goulet) :

Le moment tant attendu est enfin arrivé! Les comptes de taxes municipales sont actuellement en cours d'impression et vous seront acheminés dans les prochains jours.

Par ailleurs, vous trouverez prochainement dans votre casier postal un Info Mille-Isles soigneusement préparé par votre directeur général et son équipe exposant les faits saillants du budget 2026, ainsi qu'une présentation des principaux changements en matière de taxation.

Parlant de taxation, la municipalité fait face, comme chaque année, à certaines situations où des obligations fiscales demeurent impayées. Dans quelques cas précis, des démarches de vente pour taxes ont dû être amorcées afin de permettre à la municipalité de récupérer les montants qui lui sont dus.

Cela dit, il est important de souligner que la vente pour taxes demeure une mesure de dernier recours que nous cherchons avant tout à éviter. La municipalité est sensible aux réalités vécues par certains citoyens et demeure ouverte à la discussion et à des arrangements de paiement, lorsque la situation le justifie.

Nous invitons donc toute personne éprouvant des difficultés à honorer ses obligations à communiquer avec la municipalité. Notre objectif est d'accompagner, d'informer et de trouver des solutions, dans un esprit de respect et de collaboration.

The long-awaited moment has finally arrived! Property taxes are currently being printed and will be delivered to you in the coming days.

Furthermore, you will soon find in your mailbox an Info Mille-Isles carefully prepared by your Director General and its team, outlining the highlights of the 2026 budget, as well as a presentation of the main changes to municipal taxation.

Regarding taxation, the municipality faces, as it does each year, certain situations where tax obligations remain unpaid. In a limited number of cases, tax sale procedures have had to be initiated in order to allow the municipality to recover the amounts owed.

That said, it is important to emphasize that tax sales remain a measure of last resort, one we strive to avoid whenever possible. The municipality is sensitive to the realities experienced by some residents and remains open to discussion and payment arrangements where circumstances warrant.

We therefore encourage anyone experiencing difficulty meeting their obligations to contact the municipality. Our goal is to support, inform, and work collaboratively toward appropriate solutions.

Loisirs, culture et vie communautaire (madame la conseillère Julie Léveillé) :

Malgré les caprices de dame Nature, la patinoire a connu un fort achalandage durant la période des Fêtes, avec 253 visites recensées



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2026

lors des heures d'ouverture. Il s'agit d'une belle fierté pour la Municipalité, qui tient à souligner le travail remarquable et impeccable de l'équipe des travaux publics et des communications.

Travaux publics et infrastructures (madame la conseillère Dawn Charles) :

s.o.

Sécurité publique (monsieur le conseiller Francis Léger) :

L'année 2025 marque une année record pour notre service de sécurité incendie, avec 104 interventions, dont 21 réalisées en entraide auprès des municipalités voisines. Ces résultats, largement au-delà des attentes, témoignent de l'engagement et du professionnalisme de notre équipe. Nous adressons nos plus sincères félicitations et remerciements à l'ensemble des employés du service de sécurité incendie, qui contribuent quotidiennement à la sécurité de notre communauté.

Urbanisme et développement du territoire (madame la conseillère Diane Bélair)

s.o.

Maire :

Bonsoir,

Je souhaite porter à votre attention certains éléments importants concernant la gestion des ressources humaines de la municipalité, ainsi que le traitement accordé aux élus.

Au cours des dernières années, la municipalité a investi des efforts considérables afin de se doter d'une équipe cohérente, professionnelle et motivée. En consolidant une équipe stable et compétente, l'administration municipale peut travailler plus efficacement, éviter les dédoublements de tâches et offrir de meilleurs services à la population. Cette stabilité n'a pas toujours été acquise par le passé.

Dans le milieu municipal — tout comme dans le secteur privé — le débauchage est une réalité bien présente. Afin de limiter ce risque et de demeurer compétitifs, nous avons mandaté la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour réaliser une analyse comparative des salaires. À la lumière de cette étude, les salaires et les échelles salariales ont été ajustés de façon responsable, sans excès, afin de refléter le marché et de respecter l'équité salariale. Cette reconnaissance contribue directement à la motivation et à la rétention de notre personnel, au bénéfice de l'ensemble de la collectivité.

En ce qui concerne les élus municipaux, une analyse réalisée en 2025, basée sur les données salariales de 2024, a démontré que notre rémunération se situait sous la moyenne des municipalités comparables de notre MRC. Comme vous le savez, s'engager en politique municipale est avant tout un acte de participation démocratique et de service à la communauté, et non une démarche motivée par le gain financier.

Cependant, il est important de souligner que, depuis plusieurs années, le gouvernement provincial transfère de plus en plus de responsabilités vers les municipalités. Cette réalité entraîne une charge de travail accrue pour les élus. Bien que ces fonctions ne soient pas des postes à temps plein, elles exigent de plus en plus de disponibilité, parfois au



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2026

détriment de notre vie professionnelle ou personnelle. Nous assumons ces responsabilités avec engagement et conviction.

De plus, depuis 2019, le gouvernement fédéral, suivi par le gouvernement du Québec, a modifié le traitement fiscal des allocations de dépenses des élus, lesquelles sont désormais considérées comme un revenu imposable. Comme pour l'ensemble des citoyens, le coût de la vie augmente, et cette réalité touche également vos représentants élus.

L'ensemble de ces facteurs nous amène à devoir ajuster la rémunération des élus afin qu'elle soit équitable, raisonnable et comparable à celle des municipalités voisines. Les ajustements proposés visent uniquement à corriger des écarts réels et à refléter les responsabilités actuelles de la fonction.

Il s'agit d'un sujet délicat, mais il est essentiel de vous expliquer clairement le contexte, les analyses réalisées et les décisions prises. Fidèles à notre engagement, nous demeurons transparents et responsables dans la gestion des fonds publics.

Merci de votre confiance.

Good evening,

I would like to take a moment to address several important matters regarding the municipality's human resources practices, as well as the compensation of elected officials.

Over the past few years, the municipality has made significant efforts to build a cohesive, professional, and motivated team. By establishing a stable and competent workforce, the municipal administration is able to operate more efficiently, avoid duplication of tasks, and deliver better services to our citizens. This level of stability was not always present in the past.

In the municipal sector—as in the private sector—employee poaching is a common reality. To mitigate this risk and remain competitive, the municipality commissioned the Fédération québécoise des municipalités (FQM) to conduct a salary benchmarking study. Based on this analysis, salaries and pay scales were adjusted in a responsible manner, without excess, to reflect market conditions while respecting pay equity. This recognition of our employees' work contributes directly to staff retention and motivation, ultimately benefiting the entire community.

With respect to elected officials, a study completed in 2025 using 2024 salary data revealed that our compensation levels were below those of comparable municipalities within our MRC. As you know, running for municipal office is first and foremost an act of civic engagement—a commitment to serve the community and represent our neighbours—not a means of financial gain.

That said, it is important to recognize that, over the years, the provincial government has transferred an increasing number of responsibilities to municipalities. This evolution has significantly increased the workload of elected officials. While these positions are not full-time roles, they now require greater availability and time commitments, often resulting in elected officials having to take time away from their professional or personal lives. We accept these responsibilities willingly and with dedication.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2026

Furthermore, since 2019, the federal government—followed by the Government of Québec—has changed the tax treatment of elected officials' expense allowances, which are now considered taxable income. Like all citizens, elected officials are affected by the rising cost of living, and this reality must be acknowledged.

Taken together, these factors make it necessary to ensure that elected officials' compensation remains fair, reasonable, and aligned with that of neighbouring municipalities. The proposed adjustments are intended solely to correct existing disparities and reflect the current responsibilities associated with elected office.

This is not an easy topic to address, but it is important to explain the context, the analyses conducted, and the decisions taken. As always, we remain committed to transparency and responsible management of public funds.

Thank you for your continued trust.

7. Dépôt de rapports

7.1 Dépôt du rapport mensuel du Service de l'urbanisme et de l'environnement

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil le rapport du Service de l'urbanisme et environnement concernant la liste des permis émis pour le mois de novembre 2025.

7.2 Dépôt du rapport mensuel de l'application du règlement concernant le contrôle des animaux

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil le rapport de l'application concernant le contrôle des animaux relatif à la liste et la nature des interventions effectuées pour le mois de décembre 2025.

7.3 Dépôt du rapport mensuel du Service de sécurité incendie

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil le rapport du Service de sécurité incendie concernant les activités du service du mois de novembre 2025.

8. Affaires diverses

8.1 Avis de motion concernant le Règlement numéro RM 460-2025 concernant la sécurité, la paix et le bon ordre

Avis de motion est par la présente donné par madame la conseillère Diane Bélair qu'à la prochaine séance ou à la séance subséquente, le Conseil adoptera un règlement portant sur la sécurité, la paix et le bon ordre.

Cet avis de motion ainsi que la présentation du projet de règlement sont faits conformément au *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1).



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2026

2026-01-005

8.2 Dépôt du projet de Règlement numéro RM 460-2025 concernant la sécurité, la paix et le bon ordre

Considérant qu'un avis de motion avec dispense de lecture a été donné séance tenante ;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil municipal conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), et qu'en conséquence le maire est dispensé d'en faire la lecture ;

Considérant que les membres du conseil municipal présents lors du dépôt du présent projet de règlement déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

Considérant qu'une copie du projet de règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Stéphane Goulet

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

DE DÉPOSER le projet de Règlement numéro RM 460-2025 concernant la sécurité, la paix et le bon ordre.

ADOPTÉE.

8.3 Avis de motion concernant le Règlement numéro 2026-01 modifiant le Règlement 2018-02 relatif au traitement des élus municipaux

Avis de motion est par la présente donné par monsieur le conseiller Stéphane Goulet qu'à la prochaine séance ou à la séance subséquente, le Conseil adoptera un règlement modifiant le Règlement 2018-02 relatif au traitement des élus municipaux afin d'y ajuster la rémunération des élus municipaux et le mode d'indexation de la rémunération, et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2026.

Monsieur le conseiller Stéphane Goulet fait la présentation du projet de Règlement numéro 2026-01.

L'avis de motion est donné conformément à la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ., T-11.001).

2026-01-006

8.4 Dépôt du projet de Règlement numéro 2026-01 modifiant le Règlement numéro 2018-02 relatif au traitement des élus municipaux

Considérant qu'un avis de motion a été donné séance tenante ;

Considérant la présentation du projet de règlement par monsieur le conseiller Stéphane Goulet ;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil municipal conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) ;

Considérant qu'une copie du projet de règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2026

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Julie Léveillé
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

DE DÉPOSER le projet de Règlement numéro 2026-01 modifiant le Règlement numéro 2018-02 relatif au traitement des élus municipaux.

ADOPTÉE.

2026-01-007

8.5 ***Dossier PIIA-2025-61 : Modification au projet de construction d'une habitation sur le lot 6 466 228 du cadastre du Québec, en bordure du chemin de Mille-Isles***

Considérant que le projet vise la modification au projet de construction d'une habitation sur le lot 6 466 228 du cadastre du Québec, en bordure du chemin de Mille-Isles ;

Considérant que le projet original a été approuvé par la résolution 2025-07-162 ;

Considérant que la modification au projet est assujettie au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Diane Bélair
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Stéphane Goulet
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

D'APPROUVER la modification au projet de construction d'une habitation sur le lot 6 466 228 du cadastre du Québec, conformément au dossier PIIA-2025-61.

ADOPTÉE.

2026-01-008

8.6 ***Dossier PIIA-2025-62: Modification au projet de construction d'une habitation sur le lot 3 207 833 du cadastre du Québec, en bordure du chemin Tamaracouta***

Considérant que le projet vise la modification au projet de construction d'une habitation sur le lot 3 207 833 du cadastre du Québec, en bordure du chemin Tamaracouta ;

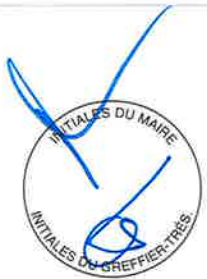
Considérant que le projet original a été approuvé par la résolution 2025-06-139 ;

Considérant que la modification au projet est assujettie au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Julie Léveillé



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2026

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'APPROUVER la modification au projet de construction d'une habitation sur le lot 3 207 833 du cadastre du Québec, conformément au dossier PIIA-2025-62.

ADOPTÉE.

2026-01-009

8.7 Remboursement de garantie financière : Dossier PIIA-2025-27

Considérant la résolution numéro 2025-07-162 visant à autoriser la construction d'une habitation sur le lot 6 466 228, conditionnellement au paiement d'une garantie financière de 6 750 \$;

Considérant que cette garantie financière est exigée pour assurer que l'exécution des travaux soit réalisée conformément aux plans approuvés ;

Considérant que les travaux de construction sont terminés et ont été réalisés conformément aux plans approuvés.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Stéphane Goulet
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

DE REMBOURSER la garantie financière de 6 750 \$ à l'entreprise *Les habitations coloniales*.

ADOPTÉE.

2026-01-010

8.8 Ajustement au montant de la dépense autorisée au Règlement numéro 2024-02

Considérant la Municipalité de Mille-Isles a adopté le *Règlement numéro 2024-02 concernant un règlement d'emprunt décrétant des dépenses et un emprunt de 688 262 \$ pour des travaux de remplacement de ponceaux sur le chemin Tamaracouta dans le cadre du volet Redressement du Programme d'aide à la voirie locale* ;

Considérant que les dépenses engagées totalisent 694 963 \$;

Considérant que le projet est financé par une aide financière du ministère des Transports et de la Mobilité durable, ainsi que par un emprunt à long terme pour la portion non subventionnée.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Stéphane Goulet

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'AJUSTER à la hausse le montant de la dépense autorisée au *Règlement 2024-02 concernant un règlement d'emprunt décrétant des dépenses et un emprunt de 688 262 \$ pour des travaux de remplacement de ponceaux sur le chemin Tamaracouta dans le cadre du volet Redressement du Programme d'aide à la voirie locale*, à 694 963 \$.

ADOPTÉE.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2026

2026-01-011

8.9 *Annulation de l'appel d'offres public numéro SSI202510-09 relatif à l'acquisition d'un camion incendie de type autopompe-citerne démonstrateur ou usagé*

Considérant l'avis d'appel d'offres public numéro SSI202510-09 publié sur le site officiel SEAO le 27 octobre 2025 concernant l'acquisition d'un camion incendie de type autopompe-citerne démonstrateur ou usagé ;

Considérant que deux fournisseurs ont déposé une offre ;

Considérant que la dimension maximale du camion n'a pas été spécifiée dans l'appel d'offres ;

Considérant le rapport d'analyse préparé par monsieur Alain Charbonneau, assistant-directeur du Service de sécurité incendie, lequel conclut que les dimensions du camion proposé par le plus bas soumissionnaire conforme excèdent la capacité de l'espace locatif de la caserne de Bellefeuille, de sorte qu'il ne peut y être stationné tout en respectant les normes de dégagement prescrites par la CNESST ;

Considérant la recommandation du directeur général et greffier-trésorier d'annuler l'appel d'offres public numéro SSI202510-09 et de publier un nouvel appel d'offres tenant compte des contraintes d'aménagement et des dimensions maximales permises par l'espace locatif de la caserne de Bellefeuille.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'ANNULER l'appel d'offres public SSI202510-09 relatif à l'acquisition d'un camion incendie de type autopompe-citerne démonstrateur ou usagé.

DE TRANSMETTRE aux soumissionnaires la présente résolution confirmant l'annulation de l'appel d'offres.

ADOPTÉE.

2026-01-012

8.10 *Appel d'offres public relatif à l'acquisition d'un camion incendie de type autopompe-citerne*

Considérant l'annulation séance tenante de l'appel d'offres public numéro SSI202510-09 relatif à l'acquisition d'un camion incendie de type autopompe-citerne démonstrateur ou usagé ;

Considérant la recommandation du directeur général et greffier-trésorier de publier un nouvel appel d'offres tenant compte des contraintes d'aménagement et des dimensions maximales permises par l'espace locatif de la caserne de Bellefeuille ;

Considérant que le *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) impose les règles en matière d'attribution des contrats des organismes municipaux ;

Considérant que le coût de cette acquisition est estimé à un montant supérieur au seuil décrété par la ministre.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2026

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

DE MANDATER le directeur général et greffier-trésorier afin de procéder au dépôt d'un appel d'offres public via SEAO afin d'obtenir des soumissions relativement à l'acquisition d'un camion incendie de type autopompe-citerne, le tout en conformité avec le *Règlement numéro 2020-06 concernant la gestion contractuelle*.

DE PRÉCISER que la Municipalité de Mille-Isles ne s'engage à accepter ni la soumission la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions. Le contrat est adjugé sur décision du conseil municipal, à sa seule discrétion, et la Municipalité ne peut être liée d'aucune autre façon que par une résolution du conseil.

ADOPTÉE.

2026-01-013

8.11 Renouvellement du contrat d'assurance municipale avec le Fonds d'assurance des municipalités du Québec de la FQM

Considérant que la Municipalité doit se pourvoir d'une police d'assurance ;

Considérant que la FQM offre des solutions d'assurance exclusivement adaptées aux réalités municipales ;

Considérant l'offre de renouvellement reçue.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillée

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Stéphane Goulet

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

DE RENOUVELER l'assurance municipale avec le Fonds d'assurance des municipalités du Québec de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et d'autoriser le paiement de la prime pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026.

ADOPTÉE.

2026-01-014

8.12 Vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales

Considérant que la Municipalité doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire ;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de transmettre au bureau de la MRC d'Argenteuil un extrait de la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du *Code municipal du Québec*.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Stéphane Goulet

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

QUE le directeur général et greffier-trésorier transmette, dans les délais prévus à la loi, au bureau de la MRC d'Argenteuil, la liste des immeubles présentée au conseil ce jour, pour qu'il soit procédé à la vente desdits immeubles à l'enchère publique, conformément aux articles 1022 et



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2026

suivants du Code municipal, pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts, pénalité et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts, pénalité et frais ne soient entièrement payés avant la vente.

QU'une copie de la présente résolution et du document qui y est joint soit transmise à la MRC d'Argenteuil et au centre de services scolaire.

ADOPTÉE.

2026-01-015

8.13 *Approbation de la lettre d'entente 2026-01 avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 5302*

Considérant que la Municipalité de Mille-Isles a donné un mandat au Service en ressources humaines et relations de travail de la FQM afin d'effectuer une étude des comparables salariaux ;

Considérant la volonté de la Municipalité d'accorder à ses employés des augmentations salariales significatives en date du 1er janvier 2026 ;

Considérant que certains ajustements à la convention collective doivent être apportés ;

Considérant l'importance de maintenir des conditions de travail attractives et concurrentielles afin de favoriser la rétention et le recrutement du personnel.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Stéphane Goulet

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'APPROUVER la lettre d'entente 2026-01 à intervenir entre la Municipalité de Mille-Isles et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 5302.

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à signer ladite lettre d'entente.

ADOPTÉE.

2026-01-016

8.14 *Modification aux heures d'ouverture du bureau municipal*

Considérant la lettre d'entente 2026-01 intervenue entre la Municipalité de Mille-Isles et le Syndicat de la fonction publique, section locale 5302 ;

Considérant que cette lettre d'entente prévoit que les employés débutent désormais leur journée de travail à 8h00.

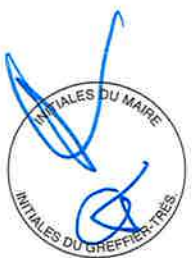
IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

QUE les heures d'ouverture du bureau municipal soient établies du lundi au vendredi, de 8h00 à 16h30.

ADOPTÉE.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2026

2026-01-017

8.15 *Indexation du salaire du personnel du Service de sécurité incendie pour l'année 2026*

Considérant que la Municipalité a mandaté le Service en ressources humaines et relations de travail de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour procéder à une étude des comparables salariaux ;

Considérant l'importance de maintenir des conditions de travail attrayantes et compétitives afin de favoriser la rétention et le recrutement du personnel ;

Considérant la recommandation du directeur du Service de la sécurité incendie d'indexer de 10 % la rémunération du personnel du Service de sécurité incendie à compter du 1^{er} janvier 2026 ;

Considérant que le conseil municipal reconnaît l'importance du rôle joué par les pompiers pour assurer la sécurité des citoyens de Mille-Isles.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'AUTORISER les ajustements et l'indexation recommandés rétroactivement au 1^{er} janvier 2026.

ADOPTÉE.

2026-01-018

8.16 *Permission de voirie du ministère des Transports et de la Mobilité durable pour l'année 2026*

Considérant que la Municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) ;

Considérant que la Municipalité doit obtenir une permission de voirie du MTMD pour intervenir sur les routes entretenues par le MTMD ou conclure une entente d'entretien avec le MTMD ;

Considérant que la Municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre ;

Considérant que la Municipalité s'engage à respecter les clauses des permissions de voirie émises ou des ententes d'entretien conclues avec le MTMD ;

Considérant que la Municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Stéphane Goulet

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

QUE la Municipalité demande au MTMD de lui accorder les permissions de voirie au cours de l'année 2026 et qu'elle autorise monsieur Gabriel Therrien, directeur général et greffier-trésorier, à signer les permissions de voirie et les ententes d'entretien pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2026

QUE la Municipalité s'engage à respecter les clauses de la permission de voirie et des ententes d'entretien conclues.

QUE la Municipalité s'engage à demander la permission requise, chaque fois qu'il sera nécessaire.

ADOPTÉE.

9. Période de questions

Les personnes présentes qui le désirent adressent leurs questions au président de l'assemblée. Les personnes qui sont absentes peuvent faire parvenir leurs questions à la direction générale de la Municipalité par courriel à l'adresse questions@mille-isles.ca.

10. Levée de la séance

À **19 h 26**, l'ordre du jour est épuisé et plus aucune question n'émane des personnes présentes dans la salle.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Stéphane Goulet

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

DE CLORE et lever la présente séance.

ADOPTÉE.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je, Gabriel Therrien, directeur général et greffier-trésorier, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses décrites au présent procès-verbal.

Gabriel Therrien
Directeur général et greffier-trésorier

Yvon Arnold
Maire suppléant et
président d'assemblée

Gabriel Therrien
Directeur général et
greffier-trésorier

Je, Yvon Arnold, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Yvon Arnold
Maire suppléant et président d'assemblée



No de résolution
ou annotation

Handwritten signature in blue ink, consisting of a large, sweeping loop and a smaller, more complex mark in the center.